



**MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE AUX  
ELECTIONS COUPLEES LEGISLATIVES ET MUNICIPALES  
DU 2 DECEMBRE 2012 AU BURKINA FASO**

**DECLARATION PRELIMINAIRE**

Sur invitation de la Commission Electorale Nationale Indépendante du Burkina Faso, la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), **Son Excellence Madame Nkosazana Dlamini Zuma** a dépêché une Mission d'Observation Electorale dans le cadre des élections couplées (législatives et municipales) du 2 décembre 2012.

La Mission d'Observation Electorale de l'Union africaine est conduite par **Son Excellence Monsieur Bernard Makuza**, ancien Premier Ministre et actuel Vice-Président du Sénat du Rwanda.

Elle est composée de 37 personnalités africaines notamment de Parlementaires panafricains, d'Ambassadeurs auprès de l'Union africaine à Addis Abéba, des membres des Commissions Electorales nationales, des membres d'organisations des droits de l'Homme et de la société civile.

Les observateurs, membres de cette Mission proviennent de 21 pays, à savoir : l'Algérie, le Benin, le Burundi, le Cameroun, le Cap Vert, la République Centrafricaine, les Comores, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Gambie, la République de Guinée, la Mauritanie, le Malawi, le Rwanda, le Sénégal, le Royaume du Swaziland, le Tchad, le Togo et la Tunisie.

La Mission a bénéficié de l'appui technique d'une équipe composée des fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine, du Parlement panafricain et de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA).

La Mission d'Observation Electorale de l'Union africaine a pour mandat d'observer le déroulement du scrutin du 2 décembre 2012 au Burkina Faso, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012, la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG/Decl.1 (XXXVIII), les directives de l'UA pour les missions d'observation et de suivi des élections ainsi que la Constitution et les lois du pays.

Il s'agit de faire une évaluation indépendante et impartiale de l'organisation et de la conduite de ces élections.

## **1. Audiences et rencontres**

La Mission d'observation de l'UA est arrivée à Ouagadougou le 24 novembre 2012 et séjournera dans le pays jusqu'au 7 décembre 2012.

Dès son arrivée, la Mission a rencontré leurs Excellences Monsieur le Premier Ministre, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre de la Décentralisation et de l'Administration du territoire, les Ambassadeurs africains accrédités au Burkina Faso, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Conseil Constitutionnel, le Conseil Supérieur de la Communication, le Conseil d'Etat, les partis politiques, les confessions religieuses, les organisations de la société civile ainsi que d'autres Missions Internationales d'observation électorale.

Il ressort de ces rencontres les informations suivantes :

- les Burkinabè ont accueilli favorablement l'initiative de l'Union africaine de déployer une mission d'observation ;
- l'enregistrement des électeurs s'est globalement bien déroulé sur toute l'étendue du territoire national ;
- l'introduction de la biométrie a permis de fiabiliser cette opération, de restaurer la confiance entre les acteurs politiques et au sein de la population relativement à la fiabilité du fichier électorale ;
- l'engagement des pouvoirs publics qui ont consenti d'importants moyens financiers et autres pour le succès du processus ;
- la mise en place sur une base consensuelle de la Commission Electorale, Nationale Indépendante ;
- le mécanisme garantissant la prise en compte de la dimension genre au niveau des candidatures constitue une innovation appréciée de tous ;
- des efforts notables ont été relevés s'agissant de l'accès équitable aux médias ;
- une bonne implication de la société civile et des confessions religieuses au processus électoral ;

## **2. Déploiement**

La Mission s'est déployée dans les 13 régions du pays, à savoir : Centre ; Hauts Bassins ; Boucle du Mouhoun ; Cascades ; Centre-Est ; Centre-Nord ; Centre-Ouest ; Centre-Sud ; Est ; Nord ; Sahel ; Plateau Centre et Sud- Ouest.

Avant leur déploiement sur toute l'étendue du territoire, les observateurs de l'Union africaine ont suivi une présentation sur la méthodologie d'observation, le code de conduite de l'observateur international ainsi que le cadre légal et institutionnel régissant les élections au Burkina Faso, animée par l'équipe d'appui technique de EISA et la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Sur le terrain les observateurs de l'Union africaine ont rencontré les autorités locales, les démembrements de la Commission électorale, les acteurs politiques et ont assisté aux derniers jours de la campagne électorale.

### **3. Méthodologie de l'observation**

L'observation de la Mission de l'Union africaine a porté sur la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement du scrutin en vue notamment d'évaluer :

- les conditions nécessaires à l'organisation d'élections libres, transparentes, crédibles et inclusives ;
- la conformité desdites élections au cadre légal et institutionnel régissant les élections au Burkina Faso, ainsi qu'aux standards internationaux.

### **4. Constats de la Mission**

La présente Déclaration contient les conclusions préliminaires de la Mission et les recommandations subséquentes. Un rapport final détaillé, fournissant une analyse plus approfondie des observations et recommandations de la Mission sera soumis à la Présidente de la Commission de l'Union africaine et ultérieurement aux Autorités Burkinabé à toutes fins utiles.

#### **a. La campagne électorale**

De façon générale, la campagne électorale s'est déroulée dans le calme sans aucun incident majeur. Cependant la Mission a noté un faible engouement de la population dans les campagnes électorales principalement dans les grandes villes.

#### **b. La sécurité**

La sécurisation du scrutin a été garantie. En effet, il a été remarqué une présence des forces de sécurité dans les environs immédiats des bureaux de vote mais celle-ci n'a pas été préjudiciable au bon déroulement des opérations électorales.

#### **c. Gestion des Bureaux de vote**

La plupart des bureaux de vote visités ont ouvert à l'heure et les membres des bureaux étaient présents au démarrage des opérations de vote. Les bureaux de vote étaient situés dans des endroits accessibles aux électeurs.

Le personnel électoral a exécuté ses tâches avec enthousiasme et professionnalisme. La bonne maîtrise des procédures du vote et la sérénité qui prévalait dans les bureaux de vote ont permis un déroulement paisible et ininterrompu du scrutin.

La Mission a, cependant, noté quelques cas de mise en place tardive des bureaux de vote.

#### **d. Le matériel électoral**

De manière générale, le matériel électoral était distribué à temps et en quantité suffisante dans les bureaux de vote. Toutefois les observateurs ont relevé une distribution tardive de certains matériels à savoir les bulletins de vote, les formulaires de Procès-Verbal.

#### **e. L'aménagement des bureaux de vote**

Les bureaux de vote sont en général, bien aménagés et permettent une bonne fluidité au sein de ceux-ci. De même, les isolements étaient aménagés de façon à garantir le secret du vote.

Le nombre élevé des bureaux de vote et la fixation du nombre maximum d'électeurs par bureau de vote ont permis de gérer le flux des électeurs.

Les observateurs ont noté que l'insuffisance d'information sur la reconstitution de certains bureaux de vote a désorienté certains électeurs qui n'ont pas pu voter.

#### **f. La présence des femmes**

La forte présence des femmes en qualité d'électrices, de membres de bureaux de vote et de représentantes des candidats est citée comme l'un des points remarquables de ce processus.

#### **g. Le taux de participation**

La Mission a noté un engouement des Burkinabè, sortis nombreux accomplir leur devoir civique.

#### **h. Les Représentants des partis politiques**

La mission a noté la présence des représentants des partis politiques dans tous les bureaux de vote visités. Cette situation est certainement encouragée par le mécanisme mis en place dans le cadre de ce processus électoral pour garantir la présence des représentants des partis politiques dans les bureaux de vote.

#### **i. La clôture des bureaux de vote**

La clôture des bureaux de vote s'est faite dans le calme et conformément à la procédure en vigueur. Toutefois, la Mission a noté le manque de maîtrise des opérations de dépouillement dans certains bureaux de vote.

#### **j. L'observation électorale nationale**

La Mission a noté la présence des observateurs nationaux sur le terrain, même si celle-ci est restée relativement faible. Elle est par ailleurs d'avis que la présence des observateurs nationaux renforce la crédibilité des élections et constitue un élément de l'appropriation du processus électoral par les citoyens.

### **5. Recommandations**

Au vu de ce qui précède, la Mission recommande :

- La poursuite du dialogue et le renforcement de mécanisme d'interaction entre les acteurs politiques ;
- la sensibilisation des citoyens par les partis politiques et la société civile sur leurs droits civiques afin d'accroître le taux d'enrôlement et de participation ;

- Le renforcement des sanctions liées au non-respect de la loi sur le quota dans l'établissement des listes de candidats afin de garantir la prise en compte de l'aspect genre ;
- Le renforcement des capacités des agents électoraux;
- L'appui à la société civile afin de lui permettre de mieux s'impliquer dans l'observation électorale.

## **6. Conclusion**

A la suite des échanges avec les différentes parties prenantes au processus électoral et sur la base des données recueillies par les observateurs sur le terrain, la Mission d'observation de l'Union africaine note avec satisfaction que les élections couplées législatives et municipales du 2 décembre 2012 se sont déroulées dans le calme et la sérénité.

Elle déclare le scrutin du 2 décembre 2012, libre, crédible, transparent, inclusif et équitable.

La Mission exhorte les acteurs politiques burkinabé à respecter la volonté du peuple exprimée à travers les résultats qui sortiront des urnes et à utiliser les voies légales de recours pour toute réclamation ou contestation éventuelle. Elle les encourage à continuer à collaborer en vue de consolider la démocratie, et à promouvoir l'Etat de droit, la paix et la stabilité.

La Mission encourage le gouvernement à poursuivre ses efforts de modernisation du processus électoral.

La Mission rend hommage au peuple burkinabè et à tous les acteurs politiques pour la maturité dont ils ont fait preuve durant ce processus électoral.

**Fait à Ouagadougou, le 4 décembre 2012**

Pour la Mission  
**S.E.M. Bernard Makuza**